

Comprendre la réforme des retraites

Depuis janvier 2023, la CFDT Retraités a suivi et suit la mise en place de la réforme « controversée » des retraites et propose un article mis à jour aussi souvent que nécessaire. Cet article complet porte sur toutes les dispositions législatives et réglementaires modifiant les systèmes de retraite. Titré « **Comprendre la réforme des retraites¹ pour l'âge légal, les carrières longues, le minimum de retraite...** », il est mis à jour en temps réel au fur et à mesure de la parution des textes officiels.

Dans cette période, le sujet reste sensible pour les salariés concernés et notamment pour les mesures qui prennent effet au 1^{er} septembre.

Une permanence de la CFDT des retraités de la Moselle

En lien avec l'UTI, le syndicat CFDT des retraités de la Moselle ouvre sa permanence à tous les salariés et retraités pour répondre à toutes les questions liées à la retraite :

- Les âges légaux de départ et les trimestres exigés
- La retraite anticipée pour carrière longue et travail jeune
- Les autres retraites anticipées pénibilité, incapacité permanente et travailleurs en situation de handicap ainsi que la retraite progressive désormais ouverte aux fonctionnaires.
- La retraite minimum et l'allocation de solidarité aux personnes âgées
- Les mesures qui permettent une majoration du nombre de trimestres : stages de formation, Apprentis, études supérieures, assurance vieillesse des aidants, Pompiers volontaires,..
- Autres mesures prévues par la loi du 14 avril 2023 : Le cumul emploi retraite ouvrant droit à une seconde retraite de base, pension d'orphelin dans les régimes sécu, salaire porté au compte pour le congé maternité l'année de la naissance,...
- Mesures spécifiques aux fonctionnaires : catégories actives, âge du maintien en activité, majoration pour enfants,...

et plus encore à toutes difficultés rencontrées en fin de carrière (emploi, inaptitude, chômage, handicap,...)

La permanence hebdomadaire se tient les jeudis après midi à partir de 14h au siège de la CFDT à Metz, 2 rue du Général de Lardemelle, sur rendez vous uniquement.

Contact : Gilbert JEROME 06 07 15 36 56

Opposée au recul de l'âge de la retraite et à l'augmentation brutale des trimestres requis, la CFDT se doit d'informer les adhérents et les salariés sur toutes les mesures que contient cette réforme.

1 <https://www.cfdt-retraités.fr/Comprendre-la-reforme-des-retraites>